



## Henri Souque

---

### La police du canton de Carbon-Blanc sous le Second Empire (1852-1870)

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du quatrième colloque tenu à Saint-Loubès, Lormont et Saint-Louis de Montferrand les 15, 16 et 17 octobre 1993, CLEM, 1994, pp. 179-183.



Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : [clempatrimoine@free.fr](mailto:clempatrimoine@free.fr).



Citer ce document : Souque (Henri), La police du canton de Carbon-Blanc sous le Second Empire (1852-1870), *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 4e colloque tenu à Saint-Loubès, Lormont et Saint-Louis de Montferrand les 15, 16 et 17 octobre 1993, CLEM, 1994, pp. 179-183.  
<http://www.clempatrimoine.com>

## *La police dans le canton du Carbon-Blanc pendant le Second Empire (1852-1870)*

HENRI SOUQUE

Napoléon III prit le pouvoir par le coup d'état du 2 décembre 1852. Il le perdit après le désastre de Sedan, le 4 décembre 1870. Son régime, le second Empire, étant autoritaire, ce serait donc intéressant d'en connaître quelques aspects grâce aux archives policières. Malheureusement, la plupart ont disparu, celles de la Gendarmerie notamment. Celles des diverses juridictions sont absentes ou très lacunaires. Aussi, la découverte dans les archives municipales de Lormont, de nombreux documents échoués là on ne sait pourquoi, nous a semblé miraculeuse. Il s'agissait de ceux du commissariat de police du canton de Carbon-Blanc, de 1853 à 1870.

Le canton comprenait alors dix-huit communes couvrant la pointe nord de l'Entre-Deux-Mers, de Bouliac à Ambès le long de la Garonne et d'Ambès à Saint Loubès le long de la Dordogne. La population totale avoisinait 21 000 habitants en grande partie ruraux. Les communes les plus peuplées, dépassant 2 500 habitants, étaient Ambarès, Lormont et Saint Lou-

bès. Face à Bordeaux, la bordure fluviale s'industrialisait rapidement, si bien que les Bordelais annexèrent autoritairement, le 1<sup>er</sup> janvier 1865, une partie de Lormont et de Floirac et les deux tiers de Cenon avec La Bastide.

Jusqu'au second Empire, les Maires, qui étaient désignés par le gouvernement et non élus, détenaient l'essentiel des pouvoirs de police. Ils étaient aidés par les brigades de gendarmerie de Carbon-Blanc et de La Bastide. En 1853, pour asseoir son régime autoritaire, Napoléon III créa un commissariat de police dans chaque canton.

Mis en place en mars 1853, les commissaires étaient logés d'abord au Carbon-Blanc puis vinrent à Lormont, la bourgade la plus peuplée et la plus remuante. Ils semblent avoir été choisis plus pour leur fidélité au régime que pour leurs connaissances. Un était l'ancien secrétaire de mairie de Cenon, son successeur était adjoint au maire de La Teste <sup>1</sup>.

Payés, non sans réticences <sup>2</sup> par les communes, ils restaient subordonnés aux maires. Chargés d'enregistrer toutes les interventions des diverses forces du maintien de l'ordre, il semble bien que leur principal rôle était la surveillance des suspects politiques et de condamnés libérés. Nous n'en avons que quelques traces.

Les commissaires intervenaient personnellement dans 10 % des cas (fraudes, violences, incendies, noyades), les gendarmes dans 40 % (vols et police du roulage) et les gardes champêtres dans 40 % également (tapages, maraudages, divagation d'animaux). D'autres contraventions étaient dressées par les maires, les gardes du pont de pierre, les gardes particuliers, les chefs cantonniers et le contrôleur des poids et mesures.

En janvier 1861, le système est modifié. Jusque là, sauf celles relatives aux animaux et au roulage, les interventions étaient relatées en quelques lignes. Après, ne seront plus relevées que les contraventions ; on ne notera plus les crimes, vols,

fraudes et incendies. Pour cette raison, nos connaissances restent partielles et nous ignorons le total des dix-huit années. Toutefois, nous avons une bonne approche des moyennes annuelles de chaque catégorie d'infractions.

Le nombre des contraventions culmina en 1865, lors de l'annexion de la Bastide, mais c'est peut-être un signe de la libéralisation du régime, il décroîtra progressivement à partir de 1866 : la moyenne annuelle tombe de 227 à 88.

Nous avons relevé un total de 1 900 contraventions plus 300 interventions diverses. Le total réel voisine le double en raison des lacunes et du changement intervenu en 1861. Cela pour 115 chefs différents. L'énumération en serait fastidieuse bien que très caractéristique des préoccupations et des mœurs. A travers elles, on peut déceler les particularités de chaque commune. Elles sont toutes très rurales mais marquées différemment par la présence d'un fleuve, l'existence de chantiers navals, la proximité de Bordeaux et, surtout, par les grandes routes avec leurs ponts de Cubzac et de La Bastide. On peut en juger grâce au tableau annexe.

Les motifs d'intervention peuvent être regroupés en dix principales catégories : police politique, actes criminels, police générale, coups et injures, vols, fraudes, interventions de roulage, de voirie et pour animaux et, enfin, accidents divers.

#### *La police politique*

Des circulaires répétées insistent sur l'importance de ce rôle. La surveillance policière s'exerce par le visa des passeports, le contrôle des prisonniers ou forçats libérés assignés en résidence à Lormont, le harcèlement des personnes sans domicile fixe. Au total, trois par an, ce qui est assez limité. Notons quelques affaires :

En 1853, à Lormont, délit de coalition chez Béraud, tuilier. Cinq ouvriers quittent ensemble le travail en raison du comportement du patron. Aujourd'hui, il

serait condamné. Alors, c'était un délit fort grave. Cependant il semble que seuls les deux meneurs aient dû verser 50 francs de dommages, ce qui représente une fois et demie leur salaire mensuel.

En 1855, une lettre anonyme dénonce une conspiration. Pas de suite connue.

En 1856, à Bassens, Pierre Lafourcade, employé du chemin de fer est condamné pour son affiliation à une société secrète.

En 1856, à Ambarès, Marès, cultivateur de sangsues est soupçonné en raison de ses trop fréquents voyages à Bordeaux.

En 1858, à Lormont, des jeunes gens chantent des airs révolutionnaires, dont la Marseillaise, dans une auberge.

En 1858, à Montussan, chansons séditieuses de Guillaume Robertron, boulanger.

En 1869, à Saint Loubès, des femmes troublent une élection municipale.

Les *actes criminels* connus sont rares mais variés. En 1853, à Lormont, une fille de 17 ans est jetée à l'eau par son frère. Elle est sauvée par les douaniers qui ont vu la scène depuis leur chaloupe.

En 1854, à Tresses, le maire Lafon ne s'est pas contenté d'engrosser ses servantes successives, il en empoisonne une.

En 1854, à Cavernes (Saint Loubès), tentative d'avortement. C'est la seule connue mais quelques cadavres de nouveaux-nés sont retrouvés dans la Garonne.

En 1855, à Sainte Eulalie, Bret, entrepreneur, tente de tuer sa femme avec une arme à feu.

En 1855, à Lormont, Pierre Monnier, boulanger, assassine ses beaux-parents qui lui refusent de voir ses enfants. Il faut croire qu'il avait des circonstances atténuantes car, à cette époque où la guillotine ne chômait pas, il ne fut condamné qu'au bagne où il mourut vingt ans après.

En 1860, à Saint Sulpice, Greneau étrangle sa femme puis se suicide d'un coup de pistolet.

Des viols et tentatives de viols ont lieu dans diverses communes. 16 au total en 7 ans.

21 incendies sont connus, le tiers est dû à la malveillance, surtout lorsqu'il s'agit de granges ou de meules.

*La police générale*, en sus des vols, coups et injures qui seront étudiés ci-après, se préoccupe particulièrement des auberges et garnis pour réprimer les infractions au régime des logeurs et les ouvertures au delà de 22 heures.

La gendarmerie harcèle les insoumis, les condamnés en rupture de ban, les vagabonds et les nomades. Il y a toutefois assez peu de contrevenants. Chanteuses de rue, joueurs d'orgues de barbarie et musiciens bavares venus en 1854 profiter de la foule qui vient s'égayer à Lormont les dimanches et fêtes. Il n'y aura pas d'arrestation par la suite ce qui permet de conclure à une certaine indulgence pour ces petits métiers innocents.

La mendicité est réprimée, surtout lorsqu'elle se pratique « en réunion de plusieurs personnes » comme à Montussan en 1856. On pense à une tribu de gitans. En 1854, on arrête à Montferrand, un faux muet et en 1855, à Saint Vincent de Paul, un mendiant qui exhibe de « fausses infirmités et monstruosité ».

On sanctionne aussi les jeux de hasard et les loteries ainsi que les feux d'artifice privés. Tous ces cas ont été relevés à Lormont.

*Les bagarres* sont fréquentes, au moins une par mois. Elles ont lieu en diverses communes mais surtout dans les auberges de Lormont et d'Ambarès où l'on arrête jusqu'à 17 personnes.

En janvier 1867, des douaniers sont pris à partie par de mauvais sujets lormontais dont les noms reviennent fréquemment dans les affaires de bagarres, tapages et larcins.

Les tapages diurnes et nocturnes sont fréquents, une dizaine par an. Ce sont le fait d'ivrognes esseulés et parfois, en plus des charivaris, par des groupes atteignant jusqu'à une vingtaine de personnes. Cela s'accompagne généralement de violences légères, de bris de vitres et de roulements de tambour. On n'en connaît pas les motifs et l'examen des dates ne permet pas de corrélations avec des fêtes connues, si ce n'est souvent des dimanches soirs trop bien arrosés.

On est indulgent avec les ivrognes silencieux qui sont nombreux sur le port de Lormont où les marins bretons se distinguent.

Le charivari est encore à l'honneur. Cette coutume de célébrer cocassement et méchamment les mariages jugés mal assortis est constatée au moins cinq fois : Bassens (1854, 4 participants), Lormont (1855, 1858 et 1865 avec respectivement 7, 17 et 6 personnes arrêtées) et Ambarès (1865, 17 agités). Il est à remarquer que ces manifestations ont eu lieu à une date éloignée des mariages car aucune corrélation de dates n'a pu être trouvée dans les registres d'état civil de Lormont.

Contravention est dressée en 1870 pour apposition d'affiches de théâtre sur le pont de pierre. Enfin, touche amusante, quatre gamins sont surpris en train de se baigner tous nus dans une mare de Cenon en 1870.

Terminons ce chapitre en notant que les registres n'ont pu fournir d'exemples caractéristiques au-delà de 1860. Nul doute que les infractions constatées se sont poursuivies et que, comme il est d'usage en matière de délinquance, bien d'autres sont restées ignorées. On peut constater aussi la diligence et la mobilité des gendarmes pourtant peu nombreux et pas tous à cheval.

Les échanges de coups sont fréquents mais sans gravité. Ce sont presque toujours le fait des hommes et souvent sur leur

épouse. En 1866, cinq d'entre eux se battent dans le bac de Lormont. Les femmes préfèrent les injures et dans deux cas passent aux actes ; en 1853, à Ambès, une pêcheuse de sangsues est mordue au doigt par sa rivale auprès de son patron. En 1866, deux vendeuses de sardines se crêpent le chignon dans un wagon en gare de Lormont.



Gendarme du Second Empire.

Se font aussi injurier les maires, les gendarmes, les huissiers mais surtout les curés (à Lormont en 1856, il y a même des dégradations dans l'église). Plus encore, on coupe 17 pieds de vigne dans le domaine du maire de Bassens, au Muscadet, en 1853.

Les vols sont assez nombreux, une trentaine par an. Rarement importants ou par effraction. Les voleurs sont presque toujours venus de Bordeaux. Ils recherchent particulièrement les montres. Quelques pillages de troncs d'églises mais surtout, grâce au zèle quelque peu outré des gar-

des champêtres, beaucoup de maraudages. Jamais en grande quantité mais toujours par petits groupes : fruits, raisins, champignons, choux et mêmes des feuilles de vigne (Floirac et Lormont) destinées sans doute à nourrir quelques lapins.

Il y a aussi quelques menues escroqueries et grivèleries ainsi que des refus de payer loyers ou pensions. Ce sont, le plus souvent, des ouvriers du chemin de fer aux dépens des aubergistes de La Bastide ou de Lormont.

On pénètre par effraction dans le cimetière d'Yvrac en 1856 et dans l'église de Lormont en 1859 pour voler des ornements et des livres.

Parmi les vols les plus curieux, citons : En 1854, vols de sangsues à Ambès ; en 1855, à Saint Louis de Montferand, les douaniers arrêtent le voleur d'un canot qu'il avait pris à Bourg sur Gironde ; en 1855, à Saint Vincent de Paul, vols par effraction dans les guérites qui gardent le pont de Cubzac et enfin, en 1861, à Saint Loubès, « vol de gazon communal ».

Les fraudes sont assez fréquentes. Le mouillage du lait, parfois jusqu'au quart, est le fait des femmes. Les boulangers sont rarement sans reproches. Un exemple, à Ambarès en 1853, il est saisi sept pains de dix kilos qui perdaient 300 grammes chacun. Notons la taille de ces pains que l'on ne connaît plus aujourd'hui. Ils étaient destinés à durer au moins une semaine. Les pains saisis ont été distribués aux pauvres.

Pendant les premières années, on fait la chasse aux mesures anciennes non décimales et, chez quelques boulangers, l'utilisation de balances ou de poids truqués.

Deux colporteurs (Ambès 1854) sont arrêtés porteurs de fausses pièces et, plus insolite, on note des contraventions à deux femmes qui ont voulu utiliser des timbres-poste ayant déjà servi.

*La police du roulage*, à l'époque du cheval prépondérant, préfigure celle d'aujourd'hui. Il y a plus de 80 contraventions par an, un peu dans toutes les communes, mais particulièrement le long de la route nationale de Paris : La Bastide, Lormont, Carbon-Blanc et Ambarès.

Les motifs sont multiples. Ce sont dans l'ordre de fréquence :

41 % pour absence d'éclairage la nuit,

17 % pour les conducteurs couchés sur leur charette, même s'ils ne dorment pas,

17 % pour absence de plaque de police qui doit être fixée impérativement à droite, y compris pour les tombereaux,

15 % pour abandon de véhicules sur la chaussée,

10 % pour conduite sans les rênes en main.

Il y a aussi refus de se garer à droite ou empiètement sur la partie gauche du chemin, convoi de plus de quatre voitures (Lormont 1864), galop en agglomération et parfois en concurrence (Lormont, Montussan, Sainte Eulalie), trot sur le pont de pierre, il y faut aller au pas.

En 1862, à Montussan, on sévit contre le raccolage des voyageurs qui nuit à la diligence de Libourne.

Si les procès-verbaux de roulage sont le fait des gendarmes, ceux relatifs à *la voirie* le sont des gardes champêtres et des conducteurs des Ponts et Chaussées. La voirie est semble-t-il, mieux surveillée qu'à l'heure actuelle. Ce sont surtout des empiètements sur les chemins ruraux, des comblements de fossés ou bien leur absence de curage car les zones de marais, encore très vastes, ont leurs propres servitudes. En 1855, à Saint Vincent de Paul, on sanctionne un détournement des eaux de la Garonne.

Dans les bourgs, il y a des défauts d'élargissements ou de balayage ainsi que des réparations de façades non autorisées, absences de mise à l'alignement en particulier.

La salubrité est assurée par la poursuite des dépôts de fumiers dans les rues et le

manque d'évacuation des immondices, surtout ceux des bouchers. Le ramasseur de bourriers de Lormont reçoit de multiples contraventions.

Le dépôt de matières inflammables trop près des maisons, à Floirac en 1861 est l'indice de l'utilisation grandissante du pétrole qui a précédé l'essence.

On sanctionne aussi les exploitations sans autorisation préalable de carrières de pierre (Lormont, 1854), de sable (Floirac, 1866) ou de fours à chaux (Sainte Eulalie, 1861).

*Les animaux* domestiques sont extrêmement nombreux. Nous sommes dans la civilisation du cheval. Ceux-ci sont victimes en 1854 et 1855, d'une épidémie de morve, 34 contraventions pour non enfouissement des cadavres.

Cinq cas de mauvais traitements sur animaux sont poursuivis, en particulier contre un cocher bordelais qui, en 1865 a abandonné ses deux chevaux morts d'épuisement dans la côte de Lormont.

Les vagabondages d'animaux sont fréquents. Les vaches errent un peu partout et les chevaux surtout à Ambès. Plus de deux cents chiens non muselés et parfois méchants dans une époque où l'on redoute la rage. Un seul cependant est soupçonné.

On relève, particulièrement à Lormont, Cenon et Bassens, le pacage interdit mais fréquent, le long des chemins, par des troupeaux de brebis atteignant jusqu'à 70 têtes. Ils sont conduits par des bergers béarnais multirécidivistes. Comme ils habitent sur place, on peut penser à de petites transhumances. En 1866, on relève même un pacage dans le cimetière de Cailleau.

Plus insolites, en 1859, un combat de chiens est organisé sur le pont de pierre et, en 1866, à Saint Loubès on constate « l'exposition dans un jardin d'une volaille corrompue », ce qui fait penser à une pratique de sorcellerie.

*Les interventions diverses* sont fort variées. Au premier rang *les noyades*. Il est repêché en moyenne chaque année, trois cadavres à Lormont et un à Bassens. A Ambarès, on retrouve trois noyés dans les marais.

On compte un *suicide* par an, presque toujours par pendaison, une fois en se jetant dans un puits à Saint Loubès.

Chaque année, en moyenne, survient un *accident*, parfois mortel, sur les chemins et autant dans les chantiers de constructions navales. On signale un décès dans une carrière, un sur la voie de chemin de fer, un par coup de corne et un par coup de pied de cheval, trois par naufrage devant Lormont. Sept autres morts ont été provoquées par la foudre, les champignons, les inondations, les incendies, un par inanition.

Environ deux *incendies* par an dont un sur trois d'origine criminelle. Les deux plus importants ont eu lieu à Lormont. L'un en 1852 dans l'ancienne maison du Girondin Ducos, où brûle une partie des archives du chemin de fer d'Orléans ; l'autre, dans les chantiers Chaigneau faisant 15 000 francs de dégâts.

La population accourt en foule au son du tocsin. Ceux qui refusent leur aide sont punis (Ambarès, 1866). Dans la nuit du 28 au 29 septembre 1869, se déroula une des plus graves catastrophes que le port de Bordeaux ait connue. Par suite d'une maladresse dans une gabarre ancrée devant Queyries, le chargement de caisses de pétrole s'enflamma, elles s'échappèrent et allèrent, au gré des marées, faire brûler 17 gros navires en bois et des dizaines de gabarres et petits bateaux. Les dommages furent estimés à sept millions de franc-or.

Nous terminerons par quelques notations pittoresques :

En 1854, arrestation de Barbe fils qui exerce la médecine sans diplôme, à Montussan.

En mars 1864, ancrage à Lormont du vaisseau sudiste le « Georgia ». La guerre de Sécession touchait à sa fin. Enfin, en février 1869, c'est le maire de Lormont en personne qui verbalise contre le capitaine des Douanes pour avoir déposé un cadavre de noyé sur la cale.

Que conclure de cette étude ? Elle donne un bon éclairage sur bien des activités et les infractions qui les accompagnaient. Elles se poursuivirent en nature et en nombre, au moins jusqu'à 1914 ainsi qu'en témoignent les minutes du tribunal de simple police.

La principale impression est que, jugé de notre époque, le siècle dernier a été un âge d'or de moralité et de sécurité. Négligeons les peccadilles reprochées hier aux charretiers et maintenant aux automobilistes mais considérons le pourcentage des vols. Sous le second Empire, le pourcentage de ceux-ci, y compris les véniels chapardages de récoltes, était de 0,1 % de la population. Il est au moins multiplié par neuf aujourd'hui !<sup>3</sup>

ANNEXE. Pourcentage des groupes d'infractions par commune par rapport au total cantonal.

	1	2	3	4	5	6	7	8
Ambarès	2 872	11	11	16	15	8	11	17
Ambès	1 137	3		4	10		3	5
Artigues	443			4				
Bassens	1 241		3	4	5			12
Beychac	695		3	5			4	
Bouliac	686					4		
Carbon Blanc	824	9	3	5	5	9	3	
Cenon	1 080	4	4			9	3	6
Floirac	1 586	4	3		4	17		4
Lormont	2 858	27	41	25	25	19	33	16
Montussan	611	4	5	4		4		4
St Loubès	2 463	6	5	8	11	6	20	11
St Louis de M.	746	7			3		3	4
St Sulpice	1 063	4	3				3	
St Vincent	596			4	3	3	3	
Ste Eulalie	701	4	4	7	3	4	8	8
Tresses	671		3			7		3
Yvrac	750	7	7	8	4		3	
(9)		185	150	243	124	927	117	434
(10)		8,5	6,9	11,1	5,7	42,5	5,4	19,9
(11)		11,0	12,0	25,7	20,1	97,4	11,1	38,8

(1) Population au recensement de 1876, le plus proche de la période étudiée.

(2) police générale - (3) injures et coups - (4) vols et maraudages - (5) fraudes - (6) police du roulage - (7) infractions de voirie - (8) animaux.

(9) Total du canton. En y appliquant le pourcentage, on obtient le nombre approximatif pour chaque commune. Diviser par 7 pour connaître la moyenne annuelle. Les communes à 2 % et moins ont été négligées.

(10) Pourcentage de chaque groupe d'infractions par rapport au total cantonal (2 180).

(11) moyenne annuelle du canton. La moyenne générale est d'environ 350 interventions par an si l'on ajoute les crimes, incendies, accidents et noyades. Soit 1,5 % par rapport à la population.

Ce tableau mérite quelques commentaires. Avec près du quart des interventions, Lormont est de loin la commune la plus remuante, ce qui explique le transfert en 1861 du commissariat de Carbon-Blanc, morne bourgade dont le seul avantage est d'être plus centrale. A Lormont, il y a le port et le passage de la route de Paris d'où des problèmes de sécurité, de roulage et de voirie. La population réelle est supérieure à celle du recensement car, le jour, de nombreux habitants des communes voisines viennent travailler aux chantiers de constructions navales et, le soir, s'agitent les matelots (peu d'étrangers sont en cause) et, surtout les mauvais garçons venus de Bordeaux.

Après Lormont viennent, à populations égales, Ambarès (12 %) et Saint Loubès (8 %) toutes deux lieux de passage. Plus la commune est rurale, plus les interventions sont rares, au point d'être presque nulles comme à Artigues et à Bouliac.

## NOTES

1) Liste des commissaires (année de nomination) :

1853 : 19 mars, Copmartin C. révoqué, motif inconnu.

1853 : 23 novembre, Gimat Henry, ex-secrétaire de mairie de Cenon.

1858 : vers novembre, Paganucci, révoqué pour incapacité.

1859 : juillet, Saint-Germe Antoine, ex-adjoint au maire de La Teste nommé à La Teste.

1861 : 8 mars, Baron, ex-commissaire de Castillon, resté jusqu'à la suppression le 1<sup>er</sup> août 1870. Il devint contrôleur principal de la compagnie des « Hironnelles » qui fusionna ensuite avec celle des « Gondoles », petits vapeurs qui assuraient les traversées vers Bordeaux.

2) Le 19 juin 1965, le conseil municipal de Saint Loubès « considérant... que plusieurs années d'expérience avaient démontré qu'il n'exerçait aucune surveillance » refuse l'augmentation de la part communale du salaire du commissaire. Un arrêté préfectoral du 15 novembre 1865 le met en demeure de payer.

Le 24 novembre 1861, le conseil municipal d'Ambarès demande le retour du commissaire de Lormont au Carbon-Blanc, puis, le 15 août 1862 réclame son transfert à Amba-

rès. Le 22 mai 1864, il rejette une demande d'augmentation.

En mai 1870, le commissaire Baron se plaint de ne pas avoir reçu depuis trois ans la gratification annuelle de 40 francs due par la commune de Lormont.

(documentation Pierre Bardou)

3) Journal Sud-Ouest du 12 novembre 1993, le nombre des cambriolages et vols de voitures, a été, par rapport à la population, de 0,75 % à Lormont, de 1,01 % à Cenon et de 1,22 % à Bassens. Et bien des larcins n'ont pas été déclarés !